

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2026 – n° 2026-03

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de Présents : 8  
Nombre de votants : 10  
Date de convocation : 20/02/2026

L'an deux mil vingt-six le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire  
Présents : FAURIE Pascale, BRAGAGNOLO Jean-François, PETI-JEAN Patrice, DELILE Valérie, DELMAS Marceau, FAURIE Alain, GOYHENEIX Didier, MINGUANT Michel  
Absents / Excusés : NOSELLA Bernard, BOYER Jean-Marc, BRETON Roseline  
Procuration : BOYER Jean-Marc donne pouvoir à BRAGAGNOLO Jean-François  
BRETON Roseline donne pouvoir à FAURIE Pascale

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

### OBJET : modification du tableau des emplois-heures adjoint administratif

Madame le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 30 octobre 2024

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Gers, le 17/02/2026

#### DECIDE :

A- Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	19	- préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMISTRATIFS
AGENT D'ENTRETIEN	1	12	- entretien des voies et des chemins - nettoyage du cimetière - nettoyage des bâtiments	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES
AGENT D'ENTRETIEN	1	2	- nettoyage des bâtiments communaux	

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Patrice PETI-JEAN

Le Maire,  
Pascale FAURIE

